

Image not found or type unknown



interdit aux sac à dos dans les magasins

Par **scottichs**, le **20/03/2012** à **14:30**

bonjour,

lorsque j'ai voulu faire une petite course au carrefour city en bas de chez moi, le vigile m'a dit de déposer mon sac à dos à la caisse. j'ai refuser car dedans j'avais tous mes papiers. le vigile m'a dit qu'il était embauché exprès pour ça car depuis 3 mois une circulaire était passé interdisant l'accès des sac à dos dans les magasins.

est ce vrai?

d'avance merci